

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, BODIGER Marcelle, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, GERMAIN Christophe, MONNET Jean-Michel, TERRY Christian, GARNIER Christian, REGAL François, DOCHIER Franck, GIVET Laurent

Absents Excusés : Mme RATHÉ Charlotte, Mr MONICO Fernando,

Secrétaire de séance : Mme REBOULET Florence

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h30

### **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le CM à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 25 Janvier 2021.

### **2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mme le Maire présente le détail du compte administratif 2020.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	31 581.82 €		0.00	189 074.66 €	31 581.82 €	189 074.66 €
Opérations 2020	28 580.22 €	96 135.72€	301 319.04€	312 075.79 €	329 899.26 €	408 211.51 €
Totaux	60 162.04 €	96 135.72 €	301 319.04 €	501 150,45€	361 481.08 €	597 286,17 €
Résultats clôture		35 973,68 €	0.00	199 831,41 €	0.00 €	235 805.09 €
Restes à réaliser					0.00€	0.00 €
Totaux cumulés	60 162.04 €	96 135.72 €	301 319,04 €	501 150.45 €	361 481.08 €	597 286.17 €
Résultats définitifs	0.00 €	35 973.68 €	0.00	199 831.41 €	0.00	235 805.09 €

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2020 de la commune tel que résumé ci-dessus.

### **3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 :**

Mme le Maire présente le compte de gestion au conseil municipal.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **4 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement A la SF	Résultat Exercice 2020	Restes à Réaliser 2020	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-31 581,82 €		67 555.50 €	Dépenses 0 Recettes 0 €	0,00 €	35 973,68 €
FONCT	220 656,48 €	31 581,82 €	10 756,75 €			199 831,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	199 831,41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	0.00 €
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	<b>199 831,41 €</b>
<b>Total affecté au compte 1068 :</b>	<b>0.00 €</b>
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 2020, ligne D001	35 973,68 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne D002)	0,00 €

### **5 – ONF : PROPOSITION DE VENTE DE BOIS**

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de M. Bruno OLLAT Technicien Forestier Territorial de l'Office National des Forêts en date du 3 février 2021, par laquelle il nous propose : la mise en vente sur pied en bloc, des produits résineux issus de la coupe de futaie irrégulière de la parcelle n° 2p-3p-10p-11p-12p-17p-18p (surface 14ha42). Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité des membres présents : décide pour l'exercice 2021, cette mise en vente de bois.

### **6 – ONF : PROGRAMME 2021 DES TRAVAUX A RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DROME**

Mme le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communal proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021

La nature des travaux est la suivante :

- Création de cloisonnement sylvicoles et dépressage nettoyage en plein de jeune peuplement feuillu à 3-6 m . Réalisation d'une première éclaircie non commercialisable par détournement d'arbres objectifs

Mme le Maire fait connaître au conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables travaux	12 700 €
Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	3 810 €
Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26	3 810 €
Montant total des subventions	7 620 €
Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés	5 080 € HT

après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité des membres présents : approuve le plan de financement présenté, charge Mme le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables.

### **7 – ROUTE DE MONT DE VÉROUX : IMPLANTATION DE 20 POTEAUX POUR FIBRE OPTIQUE : RETRAIT DE LA PERMISSION DE VOIRIE**

Mme le Maire fait part au conseil municipal du projet de création par Orange de 590m de GC aérien le long de la route de Mont de Véroux et l'implantation de 20 poteaux. Une permission

de voirie avait été autorisée par arrêté du 20 juillet 2020, les travaux ayant pris du retard, et après amples réflexions, le conseil municipal souhaite retirer cette autorisation de voirie du fait de la gêne que ces poteaux pourraient occasionner à savoir :

- Les trop gros risques climatiques sur ce secteur, déjà subis en novembre 2019, ne permettent pas une installation pérenne du fait de la végétation aux alentours, pouvant alors détériorer la ligne.
- La circulation des engins agricoles, type moissonneuses batteuses, la circulation des engins et camions forestiers de hauteur et largeur conséquente, car à proximité d'une forêt communale, serait gênée par l'installation de ces poteaux proches de la voirie
- L'entretien et l'élagage du talus abrupt par épareuse ne seraient plus possible avec l'installation d'une ligne
- L'implantation des poteaux proches d'une habitation gênerait l'accès à cette ancienne ferme
- Les terrains argileux favorisent le glissement de terrain
- La largeur de la chaussée 2,80 m étant déjà étroite, la pose des poteaux entraînera une restriction supplémentaire pour le passage des véhicules.

De ce fait, le conseil municipal demande l'enfouissement de cette ligne pour éliminer toute gêne.

Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité des membres présents : décide de retirer l'autorisation de permission de voirie pour l'implantation de 20 poteaux sur la route de Mont de Véroux, demande l'enfouissement de cette ligne, autorise Mme le Maire à signer tout document s'y afférent.

## **8 – TRAVAUX CHEMIN DES PERROTS EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LE CHALON**

Mme le Maire présente le devis d'un montant de 2 113,15 € HT que la commune de Le Chalon a fait parvenir pour des travaux de voirie sur le chemin des Perrots : ce chemin est situé sur la Commune de Le Chalon, mais dessert deux habitations de Crépol. La commune de Le Chalon souhaite que la commune de Crépol participe pour moitié à ces travaux.

Mme le Maire propose de faire réaliser sur ce devis uniquement la reprise du chemin entre les deux rails soit 603,40 € HT.

Ce montant sera à répartir pour moitié pour la commune de Le Chalon et pour moitié pour la Commune de Crépol, le CM après l'exposé de Madame le Maire, par 2 voix contre, 6 abstentions, 5 voix pour décide de participer aux travaux de voirie sur le chemin des Perrots pour un montant de 603,40 € HT. Décide de régler pour moitié la facture soit un montant de 301,70 € HT. Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y afférent.

## **9 – DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE SUR BÂTIMENT GARAGE**

Mme le Maire présente plusieurs devis pour le diagnostic amiante à réaliser sur le bâtiment des garages avant leur destruction pour la réalisation du projet d'aménagement des abords de l'église. Elle propose de retenir le devis d'Aléa contrôles pour un montant de 550,84 € HT soit 661,00 € TTC.

Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis d'Aléa contrôles d'un montant de 550,84 € HT soit 661,00 € TTC.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux voirie :

\*Route St Laurent d'Onay : sur le chemin limitrophe quartier Cabinières entre Crépol et St Laurent d'Onay, le ruissellement des eaux pluviales est conséquent et occasionne des dégâts. Des saignées sont nécessaires, les travaux vont être réalisés par la commune de St Laurent d'Onay et Crépol donnera une participation à ces travaux.

\*Chemin de la Feyta, mitoyen avec la commune de Montchenu : en mauvais état, étant pour moitié sur la commune de Montchenu, il est difficile de l'entretenir pour le moment.

- Maison France Service :

Valence Romans Agglo souhaite l'installation d'une Maison France Service dans le nord Drôme. Cette installation doit être à 30 mn maximum des populations qui en ont besoin. Une réunion avec les maires des communes alentours a été organisée, il en est ressorti que la commune de St Donat serait plus à même de recevoir cet établissement.

L'état subventionne à hauteur de 30 000 € et l'Agglo à hauteur de 20 000 €, mais cela ne suffira pas à couvrir les frais de ce service, vu qu'il faut 2 agents en permanence.

Actuellement il existe une Maison France Service à Hauterives.

- Benne à encombrant :

La benne à encombrant ne sera plus sur la commune de Crépol, mais en face de la salle des fêtes de Valherbasse (ex Miribel) la place étant plus grande, il y aura plusieurs bennes et le tri sélectif se fera sur place. Pour cette année 4 dates sont prévues.

- Vaccination des personnes de + 75 ans :

Une liste des personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner va être mise en place pour faciliter l'accès à la vaccination. Cette liste sera ensuite envoyée aux services compétents.

- Chemin de randonnée :

VRAgglo demande de nommer un ou deux « référents sentiers » dont le rôle sera principalement de faire le lien avec le chef de projet sentiers de randonnée de VRAgglo. Les 2 référents sont Mrs Richard Burcet et Christian Garnier.

- Bilan Ambroisie 2020 :

L'ambroisie est en baisse sur le territoire, il faut poursuivre les efforts des années précédentes. De nouveaux nuisibles se développent, tels que la Datura ou la Xantium.

- Travaux lotissements :

La vente du terrain de foot doit se faire le 1<sup>er</sup> mars. Une discussion s'est engagée avec VRH concernant l'installation des mats pour l'éclairage public.

- Un achat de sel de déneigement est à prévoir avant la saison.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE : 22H30**